DÉPARTEMENT JEUNES

PV n° 14 du lundi 26/06/2023

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Florence AUBERGER	Lewis THOM	Carole ADELE-ROSE
Rina LONG		
Marcel BAFAU		

La commission s'est réunie le **26/06/2023 à 21h45** pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Affaires.

COURRIERS

- De l'**ASC AGOUADO** demandant la rétrogradation de l'équipe séniors de l'AJ ST GEORGES à la suite de 3 forfaits de leur équipe U11.

INFORMATIONS

Par suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel annulant le match perdu par forfait du match U13 Régionale 2 : ACADEMY FC – KOUROU FC, et après calcul par quotient, l'équipe U13 du KOUROU FC est 1er de la poule et doit disputer la finale du championnat U13 R2 face à l'ASC AGOUADO 2.

- La commission demande à la CROC de bien vouloir programmer cette rencontre.

U13 CENTRE REGIONALE 2				
	Equipe	Pts	Jo	QUOTIENT
1	Kourou F.C. 1	28	7	4,00
2	Olympique De Cayenne 2	29	8	3,63
3	A.S. Etoile Matoury 1	25	7	3,57
4	A.S.L Sport Guyanais 1	21	8	2,63
5	Dynamo De Soula 1	20	8	2,50
6	Loyola O.C. 2	20	8	2,50
7	Olympique De Cayenne 3	18	8	2,25
8	Academy F.C. 1	13	7	1,86
9	A.S.C. Remire 2	9	7	1,29
10	U.S.L. Montjoly 1	9	7	1,29
11	A.S.C. Soula 1	5	7	0,71

AFFAIRES CATEGORIE U11

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG.

AFFAIRE

ENT. YANA/ST GEORGES – ASL SPORT GUYANAIS 2

Catégorie U11 Zone Centre – R3 Conférence Ligue

Match de la 6ème journée du 20/05/2023 : ABSENCE EQUIPE

La commission jugeant en première instance :

Vu le PV n°10 annonçant le 1er forfait de l'entente Yana/St Georges
Vu le PV n°12 annonçant le 2ème forfait de l'entente Yana/St Georges
Vu le PV n°13 annonçant le 3ème forfait de l'entente Yana/St Georges
Vu la réponse du service juridique de la FFF concernant la non-annulation du forfait face à l'équipe du FC OYAPOCK (malgré le passage en FORFAIT GENERAL du FC OYAPOCK)
Vu l'article 107 des règlements sportifs généraux de la LFG
Par ces considérants, la commission décide :

Que l'équipe U11 de l'ENT. YANA/ST GEORGES accumule bien 3 forfaits durant la 2ème phase de championnat.

De déclarer l'équipe U11 de l'entente Yana/AJ St Georges FORFAIT GENERAL.

Fin de la séance : 22h00

La Secrétaire de séance — F. AUBERGER

Le Président de séance — M. BAFAU